Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 2e jour de novembre 2026, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Madame Myriam Villeneuve ainsi que Messieurs Réjean Dallaire, Jérôme Vandal, Éric Fleury et Patrice Fillion

Sous la présidence de Monsieur Roger Villeneuve, maire.

La directrice générale /greffière-trésorière était présente.

2026-199 **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Éric Fleury, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

1. Administration

- 1.1 Ouverture
- 1.2 Monsieur le maire souhaite la Bienvenue
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2026
- 1.5 Correspondance
- 1.6 Rapport général du maire
- 1.7 Rapport directrice générale
- 1.8 Vente tracteur à gazon
- 1.9 Entente intermunicipale MRC Domaine-du-Roy
- 1.10 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale de fourniture de service
- 1.11 Nomination d'un membre au comité intermunicipal de gestion – Entente intermunicipale de fourniture de services relatifs à la direction générale, au greffe, à la trésorerie et au développement local

2. Finances

- 2.1 Factures et liste des comptes pour approbation
- 2.2 Prêt Relais Saint-André
- 2.3 Ouverture carte de crédit – Hélène Vandal

3. Personnel

- 3.1 Embauche travaux publics – Mitch McKay

4. Hygiène du milieu

- 4.1 Dépôt rapport eau potable 2025-2026

5. Loisirs et cultures

- 5.1 Dépôt projet – Clôture patinoire
- 5.2 Dons pour activités sportives ou culturelles – Montant ajusté
- 5.3 Demande aide financière sportive – Maéva et Jordan Toulouse
- 5.4 Demande aide financière -Bibliothèque
- 5.5 Demande aide financière – Fadoq
- 5.6 Demande aide financière – Marché de Noël
- 5.7 Demande aide financière – Boule de neige

6. Varia

7. Période de questions

8. Levée de l'assemblée

2026-200 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2026**

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 14 octobre 2026 tel quel.

2026-201 **CORRESPONDANCE**

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date limite du 29 octobre 2026.

RAPPORT GÉNÉRAL DU MAIRE

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont il est le représentant.

Le conseiller Monsieur Patrice Fillion, quitte la séance à 19 h 40. Le quorum est maintenu. Il revient à 19 h 44.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait rapport au conseil des projets réalisés au courant de l'été.

2026- 202 **VENTE D'UN TRACTEUR À GAZON**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la vente aux enchères du tracteur sous la résolution 2026-191;

ATTENDU QUE la personne ayant offert le plus haut montant avant la fermeture des offres est Monsieur Fernand Gagnée;

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Éric Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers que le tracteur soit vendu à Monsieur Fernand Gagné pour un montant de 425 $.

2026- 203 **ENTENTE INTERMUNICIPALE MRC DOMAINE-DU-ROY**

ATTENDU QUE la municipalité participe au projet d'entente intermunicipale relative à la fourniture de service volet Centre de services partagés en soutien aux directions générales (Résolution 2026-101) et au volet Centre de services partagés en gestion financière (Résolution 2026-100);

ATTENDU QUE la demande d'aide financière a été acceptée par le MAMH;

ATTENDU QUE les différents postes ont été pourvus et qu'il est désormais possible d'établir les coûts préférentiels ainsi que le nombre d'heures disponibles pour chaque municipalité;

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte les taux horaires préférentiels suivants pour l'année 2027 :

- Conseiller (ère) au service du greffe municipal : 45 $/h
- Conseiller (ère) en ressources humaines : 45 $/h
- Conseiller (ère) en finance municipale : 45 $/h
- Technicien (ne) en administration : 30 $/h

QUE le conseil renouvelle son implication dans le projet suite aux résolutions 2026-100 et 2026-101 en acceptant les heures planifier pour la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean tel que proposé ainsi :

- Conseiller (ère) au service du greffe municipal : 7 heures par mois
- Conseiller (ère) en ressources humaines : 7 heures par mois
- Conseiller (ère) en finance municipale : 3.5 heures par mois
- Technicien (ne) en administration : 11 heures par mois

QU'advenant le cas où ses heures ne seraient pas utilisées partiellement ou intégralement, celles-ci pourraient être offertes à d'autres municipalités faisant partie de l'entente;

QU'advenant le cas où les heures restantes n'auraient pas été utilisées ou n'auraient pas été offertes à une autre municipalité, la municipalité s'engage à en défrayer les coûts.

2026-204 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES**

ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Bouchette, de Saint-François-de-Sales et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean (ci-après « Parties ») souhaitent convenir d'une entente afin de partager les services des fonctionnaires suivants : un directeur général et greffier-trésorier, un directeur général et greffier-trésorier adjoint et directeur du développement;

ATTENDU QUE cette entente vise notamment à améliorer l'efficacité de l'administration municipale et à contrer les difficultés de recrutement et de rétention de personnel qualifié dans le domaine municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean entend assurer la continuité et la qualité des services administratifs, financiers et de développement de son territoire et conserver son autonomie administrative et politique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette accepte de fournir la prestation de services étant l'objet de l'entente et que cette dernière s'engage à appliquer sur les coûts payables par les Parties toute subvention qu'elle reçoit du ministre des Affaires municipales, en vertu de la Convention de subvention « Fonds régions et ruralité – Volet coopération et gouvernance municipale – Coopération municipale », dans la mesure où ces coûts sont admissibles à cette subvention;

ATTENDU QUE le projet d'entente présenté au conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de conclure l'entente projeté;

Il est par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Éric Fleury, et résolut :

QUE la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean autorise la conclusion de l'Entente intermunicipale de fourniture de services relatifs à la direction générale, au greffe, à la trésorerie et au développement local (ci-après : Entente) entre les municipalités de Lac-Bouchette, de Saint-François-de-Sales et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer cette Entente, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire à sa conclusion.

2026-205 **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE GESTION - ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS À LA DIRECTION GÉNÉRALE, AU GREFFE, À LA TRÉSORERIE ET AU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Bouchette, de Saint-François-de-Sales et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean ont conclu une *Entente intermunicipale de fourniture de services relatifs à la direction générale, au greffe, à la trésorerie et au développement local* (ci-après : Entente);

ATTENDU QUE cette Entente prévoit la création d'un Comité intermunicipal de gestion composé du maire de chacune des municipalités, d'un conseiller désigner par chaque conseil municipal et du directeur général;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean souhaite désigner le conseiller(ère) qui siègera sur ce Comité;

Il est par Monsieur Jérôme Vandal, appuyé par Monsieur Éric Fleury, et résolut à l'unanimité du conseil :

QUE la municipalité nomme Monsieur Réjean Dallaire, à titre de membre du Comité intermunicipal de gestion créé en vertu de l'Entente.

2026-206 **FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION**

Il est proposé par Monsieur Éric Fleury, appuyé par Madame Myriam Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver; les factures énumérées ainsi que la liste de comptes pour approbation qui leur a été remise au 29 octobre 2026.

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2026

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Authen-Tic	Support informatique, mensualité	1 696.89 $	1195
Bell Canada	1 Rang Dequen, Traitement eaux usées	139.64 $	1196
Bell Mobilité	Téléphones cellulaires	193.85 $	1197
Buropro citation	Photocopies	111.05 $	1204
Cain Lamarre	Mensualité	197.76 $	1206
Emond Yves	Contrat entretien ménager	475.00 $	1201
Entreprises S.A.M. Gagné	Niveleuse (St-Louis, Lac l'Abbé, Théodule Vandal)	2 051.42 $	1227
Entreprises S.A.M. Gagné	Niveleuse (Cavée, domaine Chamberland,)	1 930.75 $	1226
Hydro-Québec	Lumière de rue	719.89 $	1198
MRC Domaine du Roy	Quote-part évaluation	2 099.37 $	1205
MRC Domaine du Roy	Quote-part Gestion des déchets	7 399.12 $	1205
MRC Domaine du Roy	Quote-part transport collectif et adapté	198.92 $	1205
		17 213.66 $	

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire 2026

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
2553-7317 Québec inc.	Transport Jacques Tremblay (fosset rue Tremblay)	10 444.89 $	**20375**
Allard Roger	Captures de 4 castors à $50.00 chaque	200.00 $	**20376**
Brassard Claire	Frais de déplacement société d'histoire Roberval	51.10 $	**20379**
Café Marc Robitaille	Nettoyage machine à slush de la maison jeune fêtes 125ième	183.91 $	**1200**
Caouette Thériault et Renaud	Servitude terrain 10 rue de l'Église pour vente de terrain	1 724.63 $	**1207**
Équipement industriel ELT	Rouleau compacteur ponceau St-Hilaire	1 051.08 $	**1202**
Groupe CCL	Feuilles procès-verbaux + Règlements	690.46 $	**1203**
Inter-cité usinage	Gravier ponceau St-Hilaire	2 325.03 $	**20382**
MRC Domaine du Roy	Services ingénierie	6 027.94 $	**1229**
MRC Domaine du Roy	Services rendus inspecteur du 1er juillet au 30 septembre	9 175.98 $	**1228**
Produits BCM LTÉE	Asphalte froide (palette)	1 010.94 $	**20384**
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Antigel (parc de la chute)	23.41 $	**20385**
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Glissière tiroir, Vis	50.11 $	**20385**
RPA Technologie	Affiches (caméra-déchets domestiques-déménagements conteneur)	287.44 $	**1208**
Winter Funk	Ménage du centre communautaire	80.00 $	**20386**
		33 326.92 $	

Grand-total des montants excluant les salaires : 50 540.58 $

Salaires

Période	Montant
2026-10-15	2 562.62 $
2026-10-22	2 777.60 $
2026-10-29	4 458.15 $
Total	9 798.37 $

Je soussignée, Catherine Asseln, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

_____

Catherine Asselin
Directrice générale/greffière- trésorière

2026-207 **PRÊT RELAIS SAINT-ANDRÉ**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande du Relais Saint-André afin de fournir un nouveau prêt aux mêmes conditions que le premier effectué sous la résolution 2026-005;

ATTENDU QUE l'organisme a respecté les ententes du premier prêt et qu'il est terminé;

ATTENDU QUE le montant demandé est de vingt mille dollars (20 000 $);

ATTENDU QUE le Relais offre des services de base importants pour la communauté et que le conseil est sensible à sa précarité;

Il est par Monsieur Éric Fleury, appuyé par Madame Myriam Villeneuve, et résolut à l'unanimité du conseil :

QUE le conseil accepte la demande de prêt du Relais Saint-André pour un montant de vingt mille dollars (20 000 $);

QUE Monsieur Roger Villeneuve, maire et Catherine Asselin, directrice générale, soient autorisé à prendre entente et signé pour et au nom de la municipalité.

2026-208 **OUVERTE CARTE DE CRÉDIT – HÉLÈNE VANDAL**

ATTENDU QUE pour le bon déroulement de l'administration, un employé administratif doit avoir une carte de crédit afin d'effectuer plusieurs paiements de frais fixes et autres;

ATTENDU QUE la carte utilisée était celle de madame Catherine Asselin;

ATTENDU QUE cette carte ne sera plus en fonction;

ATTENDU QUE madame Hélène Vandal, directrice générale, greffière-trésorière adjointe est le meilleur choix qui s'impose;

ATTENDU QU'une limite mensuelle de deux milles (2 000 $) est suffisante;

Il est par Monsieur Jérôme Vandal, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolut à l'unanimité d'autoriser madame Hélène Vandal a procédé à la commande d'une carte de crédit en son nom et a signé pour et au nom de la municipalité afin que celle-ci soit émise.

2026-209 **EMBAUCHE TRAVAUX PUBLICS – MITCH MCKAY**

ATTENDU QUE la municipalité était à la recherche d'un nouveau journalier aux travaux publics;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la candidature de monsieur Mitch McKay et que celui-ci correspondait aux attentes du poste;

Il est par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolut à l'unanimité du conseil :

QU'embaucher monsieur Mitch McKay en date rétroactivement du 28 octobre 2026;

QUE l'emploi sera traité tel que spécifié dans la Politique de gestion du personnel présentement en vigueur.

2026-210 **DÉPÔT RAPPORT EAU POTABLE 2025-2026**

Il est par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Madame Myriam Villeneuve, et résolut à l'unanimité d'accepter le rapport d'eau potable pour la période 2025-2026 tel qu'accepté par le Ministère. Une copie sera disponible à même le site internet.

2026-211 **DÉPÔT DE PROJET – CLÔTURE PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean souhaite procéder à l'installation de clôture autour de la patinoire afin d'augmenter la sécurité tout en facilitant le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est estimé à trente-sept mille quatre cent un dollars et soixante-dix-huit sous (37 401.78 $) avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prévoir le financement de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire affecter une mise de fonds de sept mille huit cent cinquante-quatre dollars (7 854 $) représentant un minimum de 20 % du coût total du projet avant taxes ;

Il est par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolut à l'unanimité :

1. D'AUTORISER le projet d'installation de clôture de la patinoire de la municipalité pour un montant maximal de trente-trois mille trois cent quarante-cinq dollars (37 401.78) $ avant taxes ;
2. D'APPROPRIER une mise de fonds de sept mille huit cent cinquante-quatre dollars (7 854 $) pour ce projet à partir du surplus accumulé ;
3. D'AUTORISER une demande de financement de trente-cinq mille (31 414 $) provenant du Fonds de développement Domaine-du-Roy de la MRC du Domaine-du-Roy ;
4. D'AUTORISER Monsieur Roger Villeneuve, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
5. D'AUTORISER la direction générale a octroyer le contrat de clôture à la compagnie Clôture Clermont.

2026-212 **DONS POUR ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES – MONTANT AJUSTÉ**

ATTENDU QUE la politique de dons pour activités sportives ou culturelles avait établi le montant à 70 $ en 2009 sous la résolution 47-09;

ATTENDU QUE l'aide financière ne correspond plus au coût réel de la vie;

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Éric Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter l'aide financière pour activités sportives ou culturelles pour un montant total de 100 $.

2026-213 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – MAÉVA ET JORDAN TOULOUSE**

ATTENDU QUE le conseil a reçu le formulaire dûment rempli de remboursement d'aide sportive et culturelle de Maéva et Jordan Toulouse;

ATTENDU QUE la politique d'aide financière permet un remboursement de 100 $ par année par enfants;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Vandal, appuyé par Madame Myriam Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande d'aide financière pour un montant total de 200 $.

2026-214 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière de la part de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la demande comprend une aide financière de 1 000 $ pour l'année 2026 ainsi qu'un montant de 450 $ pour l'achat de deux poufs;

Il est proposé par Monsieur Éric Fleury, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande d'aide financière pour un montant total de 1 450 $.

2026-215 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – FADOQ**

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal, et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyé une aide financière de 1 000 $ à l'organisme FADOQ Les belles chutes de Saint-André pour l'année 2026.

2026-216 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – MARCHÉ DE NOËL**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part de Inter-Action pour le Marché de Noël;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Vandal, appuyé par Monsieur Éric Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers

QU'un montant de 200 $ soit remis au comité organisateur, au nom Inter-Action.

2026-217 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – CLUB BOULE DE NEIGE**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part de l'Association Boule de neige;

ATTENDU QUE l'aide financière servira à l'entretien des sentiers menant à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE l'aide financière sera octroyée en 2027 et doit être prévue au budget;

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyé une aide financière de 5 000 $ à l'Association Boule de Neige en 2027 et de le prévoir au budget.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-218 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Éric Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Roger Villeneuve Maire	Catherine Asselin Directrice générale / greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Roger Villeneuve, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec